



Convention de collaboration

au programme qualité pour les conseils ambulatoires aux diabétiques

entre

l'Association suisse du diabète ASD

et

l'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI

- 1) L'ASI s'associe au programme qualité de l'ASD pour le domaine des conseils aux diabétiques prodigués par les infirmières et infirmiers indépendants; ceux-ci sont tenus d'y participer.
- 2) Les infirmières et infirmiers indépendants versent une contribution forfaitaire de CHF 100.00 pour les journées qualité obligatoires organisées tous les deux ans par l'ASD.
- 3) En alternative aux visites réciproques (peer-review), l'ASI demande à un bureau spécialisé de procéder à l'évaluation par un tiers selon le programme qualité de l'ASI pour les infirmières et infirmiers indépendants en Suisse.
- 4) La présente convention peut être résiliée à la fin d'une année avec un délai de résiliation de six mois.

Baden,

Association suisse du diabète ASD

Dr. Regine Sauter
Présidente

Doris Fischer-Taeschler
Secrétaire générale

Berne, le 10 janvier 2012

Association suisse des infirmières et infirmiers ASI

Pierre Théraulaz
Président

Elsbeth Wandeler
Secrétaire générale